

### Réunion du Comité Syndical du 27 mars 2024

**Effectif légal du conseil syndical : 64**  
**Nombre de conseillers en exercice : 64**  
**Nombre de conseillers présents : 37**  
**Nombre de conseillers représentés : 2**  
**Nombre de votants : 39**

Convoqué le 12 mars 2024, le conseil syndical s'est réuni le 27 mars 2024 à 18h00, Salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métropole (7ème étage), 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand, sous la présidence de Monsieur Dominique ADENOT.

### 117<sup>e</sup> Séance

#### Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT	Madame Nathalie MARIN
Monsieur Claude AUBERT	Monsieur Christian MELIS
Monsieur Jérôme AUSLENDER	Madame Danielle MISIC
Monsieur José BELDA	Madame Christine PACAUD
Monsieur Nicolas BONNET	Monsieur Gilles PAULET
Monsieur Frédéric BONNICHON	Madame Mina PERRIN
Monsieur Philippe CARTAILLER	Monsieur Gilles PÉTEL
Monsieur Jean-Christophe CERVANTES	Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Gérard CHANSARD	Monsieur Jérôme PIREYRE
Monsieur Jean-Michel CHARLAT	Monsieur Stéphane PONCE
Monsieur Alain DEAT	Monsieur Marc REGNOUX
Madame Blandine GALLIOT	Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL
Monsieur Dominique GUÉLON	Madame Valérie ROUX
Monsieur Gérard GUILLAUME	Monsieur Bruno VALLADIER
Monsieur Jean-Pierre HEBRARD	Madame Nadine VALLESPI
Monsieur Jacques LARDANS	Monsieur Dominique VAURIS
Madame Christine LECHEVALLIER	Monsieur Gilles VESCOVI
Monsieur André MAGNOUX	Monsieur Roland GRENET
Madame Christine MANDON	

### Étaient excusés / absents :

Monsieur Claude AIGUESPARSES  
Monsieur Marcel ALEDO  
Monsieur Dominique BANNIER  
Monsieur Nicolas BEAURE  
Monsieur Jean-Pierre BRENAS  
Monsieur Éric BRUN  
Monsieur Alain CHARLAT  
Monsieur Antoine DESFORGES  
Madame Nathalie DOS SANTOS  
Monsieur Gérard DUBOIS  
Madame Catherine FROMAGE  
Monsieur Éric GRENET  
Monsieur Yann GUILLEVIC  
Monsieur Sylverin KEMMOE

Monsieur Michel LACROIX  
Monsieur Jean-Marc LAVIGNE  
Madame Dominique MARQUIE  
Monsieur Cédric MEYNIER  
Monsieur Sébastien MORIN  
Monsieur Jean-Marc MORVAN  
Monsieur Jean-Michel ONDET  
Monsieur Pierre PÉCOUL  
Madame Anne-Marie PICARD  
Monsieur François REPOLT  
Monsieur Bruno RESSOUCHE  
Madame Sandrine ROUSSEL  
Monsieur Laurent THEVENOT  
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

### Avaient donné pouvoir :

Madame Catherine FROMAGE	à	Monsieur Gilles PAULET
Madame Sandrine ROUSSEL	à	Monsieur Dominique ADENOT

## **Budget Primitif 2024**

Présentation brève et synthétique du budget primitif 2024 (article L.2313-1 du CGCT) :

L'exercice 2023 se clôture par un excédent en fonctionnement mais par un fort déficit en investissement.

En fonctionnement, l'excédent s'explique notamment par la perception de deux années d'animation du programme LEADER une nouvelle recette de DGD de 50 000€ pour financer la révision du SCoT. Ce résultat positif ne doit toutefois pas masquer que structurellement les dépenses augmentent plus vite que les recettes.

En Investissement, le déficit s'explique exclusivement par l'opération Voie verte avec la réalisation de travaux très importants avec le décalage sur l'exercice suivant de la perception du solde des subventions.

Ainsi, au global l'excédent cumulé en fonctionnement est de 467 466.46€ et le déficit cumulé en investissement est de 767 211.78€. Malgré ce déficit, le budget primitif 2024 peut être abordé avec sérénité quant à la situation financière à court terme du Grand Clermont car l'opération voie verte sera in fine équilibrée. Toutefois, le principe d'une gestion rigoureuse et prudente doit demeurer car cette année les charges liées à la révision du SCoT vont être en hausse. Pour permettre le financement à terme de cette révision, dont le coût global pourrait dépasser 1 000 000€, une hausse des cotisations des EPCI au Grand Clermont devrait être envisagée dès 2025.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.



## 1. Structure générale du budget primitif 2024

Le budget primitif 2024 (incluant les opérations d'ordre et de transfert entre sections) s'élève à :

En euros	Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>	1 868 482,16	1 868 482,16
<b>Section d'investissement</b>	1 612 211,78	1 612 211,78
<b>Total</b>	<b>3 480 693,94</b>	<b>3 480 693,94</b>

De manière schématique les grands équilibres de ce budget se présentent ainsi :

	DEPENSES			RECETTES		
<b>FUNCTIONNEMENT</b>	Charges à caractère général	280 K€	1 868 K€	Excédent de fonct. reporté	467 K€	1 868 K€
	Charges en personnel	905 K€		Atténuation de charges	0 K€	
	Atténuation de produits	45 K€		Subventions et participation	1 395 K€	
	Autres charges de gestion courante			Autre produit de gestion courante	1 K€	
	Et charges financières	598 K€				
	Dotation aux amortissements	40 K€			Reprise de subventions	
<b>INVESTISSEMENT</b>	Solde d'exécution reporté	767 K€	1 612 K€	Excédent d'invest reporté	0 K€	1 612 K€
	Subventions transférables	5 K€		Amortissements	40 K€	
	Immobilisations corporelles	20 K€		FCTVA	1 K€	
	Immobilis. incorporelles en cours	120 K€		Subventions d'investissement	0 K€	
	Comptabilité distincte rattachée (voie verte)	700 K€		Comptabilité distincte rattachée (voie verte)	1 571 K€	

## 2. Évolution des principaux postes budgétaires

### a- Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du BP 2024 s'élèvent à 1868 K€ en prenant en compte les transferts entre sections et l'excédent reporté de l'année N-1.

Les recettes réelles sont estimées à 1 395 K€. La principale recette de 746 K€, la contribution des membres en application du taux de 1,70 €/habitant, est stable par rapport à 2023. Les contributions au fonctionnement du service ADS sont estimées à 415 K€ stables par rapport à l'estimation 2023 mais en hausse de 30 K€ par rapport au réalisé 2023. Cet écart s'explique car sur l'année 2023, l'effectif théorique en nombre d'agents n'a pas été atteint (vacances de postes en attente de recrutements). Les subventions allouées par l'Europe, l'État, le Département, le Parc Livradois Forez (PAT) sont estimées à 234 K€ en baisse de 90 K€ par rapport au BP 2023.

Chap	Libellé	BP 2023	CA 2023	BP 2024
013	Atténuation de charges	0€	6 113.39 €	0€
74	Participations et subventions	1 486 151.32€	1 458 848.77 €	1 395 015.70€
	<i>Participation des membres</i>	746 300.00€	746 30.00 €	746 420.70€
	<i>Contribution service ADS année N</i>	415 000.00€	421828.26 €	415 000.00€
	<i>Subventions</i>	324 851.32€	290 720.51 €	233 595.00€
75	Produits divers de gestion courante	0€	2 149.00 €	1.000€
77	Produits exceptionnels	0€	0 €	0€
	<b>Total Recettes réelles</b>	1 486 151.32€	1 467 111.16 €	1 486 151.32€
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	5 000€	4 480.00 €	5 000€
002	Excédent de résultat de fonct. reporté	394 439.07€		467 466.46€
	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	1 885 590.39€	1 471 591.16 €	1 868 482.16€

## b- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement au BP 2024 s'élèvent à 1 868 K€.

Les charges à caractère général, estimées à 280 K€, sont en baisse par rapport au budget 2023 (- 40 K€). Au sein de ces charges, il faut distinguer :

- Les charges à caractère général hors étude qui s'élève à 160 K€ en hausse de 10 K€ par rapport au budget 2023.
- Les études (hors SCOT : PAT, habiter autrement, suivi du DAAC, étude « photographie de l'économie ») dont le montant est estimé à 120 K€ en baisse de 50 K€ par rapport au budget 2023.

Les charges de personnel, estimées à 905 K€, stable par rapport au BP 2023 mais en hausse de plus de 80K€ par rapport aux dépenses réelles 2023. Cette hausse s'explique par la revalorisation de 5 points d'indice au 1<sup>er</sup> janvier, le versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, la mise en place des tickets restaurants, le Glissement Vieillesse Technicité et l'estimation d'un effectif de 6 instructeurs au service ADS.

Les autres charges de gestion courante (hors article 65888) sont estimées à 250 K€ contre 276.5 K€ au budget 2023. Elles recouvrent notamment la contribution à l'agence d'urbanisme (150 K€ en baisse de de 31.5 K€ car la mission « habiter autrement le Grand Clermont » a été payé en 2023) et les indemnités des élus (75 K€).

Le coût des amortissements (40 K€) est en légère hausse par rapport à 2023.

Chap.	Libellé	BP 2023	CA 2023	BP 2024
011	Charges à caractère général	320 000.00€	271 191.74€	280 000.00€
012	Charges en personnel	905 000.00€	821 861.58€	905 000.00€
014	Atténuation de produits	30 000.00€	570.17€	45 000.00€
65	Autres charges de gestion courante (hors 65888)	276 500.00€	274 907.20€	250 000.00€
	Article 65888 autres	320 090.39€	0€	328 482.16€
66	Charges financières	4 000€	0€	20 000€
	<b>Total dépenses réelles</b>	1 855 590.39€	1 368 530.69€	1 828 482.16€
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	30 000€	30 031.13€	40 000€
	<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	1 885 590.39€	1 398 561.82€	1 868 482.16€

## c- Les recettes d'investissement

Le montant de la section d'investissement reste à un niveau élevé à 1 612 K€ du fait de la prévision de la dernière tranche de travaux de la voie verte. Les recettes de la Voie verte, estimées à 1 571 K€, sont le versement du solde des subventions de la Région et du FEDER et des régularisations des EPCI.



Les recettes des amortissements sont estimées à 40 K€).

Chap.	Libellé	BP 2023	CA 2023	BP 2024
10	Dotations, fonds divers	1 260.00€	1 260.77€	1 000.00€
13	Subventions d'investissement	75 000.00€	0€	0€
<b>Total des recettes réelles</b>		76 260.00€	1 260.77€	1 000.00€
45	Opération sous mandat voie verte	1 597 999.91€	550 041.00€	1 571 211.78€
<b>Total recettes en compte distincte rattachée</b>		1 597 999.91€	550 041.00€	1 571 211.78€
040	Amortissement des immobilisations	30 000.00€	30 031.13€	40 000.00€
001	Solde d'exécution Invest. Reporté	1 055 740.09€		
<b>Total des recettes d'investissements</b>		2 760 000.00€	581 332.90€	1 612 211.78€

#### d- Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement au BP 2024 s'élèvent à 1 612 K€.

Les principales dépenses d'investissement programmées en 2024 correspondent :

- Aux travaux de la Voie verte pour 700 K€ (et 767K€ de solde d'exécution reporté).
- Aux coûts liés aux évolutions du SCOT, dont la modification n°8 et l'Etat Initial de l'Environnement et l'Evaluation Environnementale dans le cadre de la révision du SCOT pour 100 K€.
- Aux acquisitions de matériels informatiques et de mobiliers pour 20 K€.

Chap.	Libellé	BP 2023	CA 2023	BP 2024
20	Immobilisations incorporelles	100 000.00€	46 025.46€	120 000.00€
21	Immobilisations corporelles	20 000.00€	7 329.93€	20 000.00€
<b>Total des dépenses réelles</b>		120 000.00€	53 355.39€	140 000.00€
45	Opération sous mandat voie verte n°10	2 635 000.00€	2 346 449.38€	700 000.00€
<b>Total des recettes en compte distincte rattachée</b>		2 635 000.00€	2 399 804.77€	840 000.00€
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	5 000.00€	4 480€	5 000.00€
001	Solde d'exécution reporté			767 211.78€
<b>Total dépenses d'investissements</b>		2 760 000.00€	2 404 284.77€	1 612 211.78

### 3. Gestion de la dette et de la trésorerie

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le PETR Le Grand Clermont n'a contracté aucun emprunt

Au regard des travaux du projet de voie verte et du décalage inévitable entre les dépenses et l'encaissement des subventions, le PETR mobilise dès le début de l'année 2024 une ligne de trésorerie.

**Constatant que le débat d'orientations budgétaires a eu lieu lors du Comité syndical du 7 février 2024, le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'approuver le budget primitif de l'année 2024.**

ADOpte à l'unanimité des membres présents

À Clermont-Ferrand, le 28 mars 2024.

Dominique ADENOT,  
Président.

